

le 03/11/2020

IMBERNOTTE
Commissaire Enq.

Propriétaires en particulier des parcelles C 436 et C 461,

demandent le classement de leurs parcelles en zone ZAU et non ZAV dans le futur PLUm.

Ces parcelles (en plus d'autres) étaient classées en zone ZAV dans le PLU

communal de Chanteloup depuis plusieurs années et sont donc identifiées depuis
très longtemps comme la zone d'urbanisation à moyen terme de la Commune.

Le terrains de [REDACTED] (Route d'Orléans) n'étant finalement

pas aménageables pour des raisons liées notamment à la gestion des eaux pluviales

il paraîtrait logique que ces parcelles deviennent prioritaires. D'autant plus

qu'il n'existe aucun autre déia (ruissellement des eaux, nuisances

acoustiques, etc., cf. Atta de Risques du PLUm) et ne constitue pas une

zone humide avec des fonctionnalités avérées (sondages et analyses déjà

réalisés par un bureau d'études hydraulique local à l'appui).

Ceci est d'autant plus difficile à comprendre en matière de logique urbaine

que des parcelles en zone agricole dans le PLU communal de Chanteloup sont

proposées en zone constructible (U) dans le projet de PLUm arrêté et

jamais à enquête publique - et vraisemblablement situées des secteurs également humides

[REDACTED] ne contestent pas la réduction de la superficie de

leurs parcelles classée en zone AU : c'est le sens de l'Histoire avec

la nouvelle réglementation ZAN (Zero Artificialisation Nette). C'est le

IMBENOTTE Michel
Commissaire Enquêteur

clairement en zone ZAU qui devrait l'être réinterrogé.

Le classement en zone ZAU fait également craindre une perte totale de droits, le décret de classement automatisé en zone agricole ayant été ramené à 6 ans par la récente loi Climat & Résilience. Si le PLU_m n'est pas modifié / révisé d'ici là, les parcelles seront définitivement déclarées.

[REDACTED] savent que l'aménagement de leurs parcelles participe au développement et à l'attraction de la Communauté de Chantilly : ils sont prêts pour cela à travailler en concertation avec la commune, dans le cadre d'une éventuelle Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Fin de la permanence le 17/06

IMBENOTTE Michel
Commissaire Enquêteur